



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_10 - Monique Ryf et consorts - Santé mentale des jeunes: quelle prise en charge à la sortie de la pandémie ?

Texte déposé :

Toutes les mesures imposées par la pandémie de COVID-19 ont quasiment été levées à mi-février 2022, exception faite du port du masque dans les transports. Les premiers à avoir bénéficié de la levée de ces mesures sont les élèves des écoles vaudoises qui ont ainsi pu abandonner le masque imposé dès la 5^P depuis la rentrée de janvier. Dès début février pour les 5-8p et dès mi-février pour plus grands. Le plaisir de retrouver les visages à découvert et les expressions des élèves ne doit pourtant pas faire oublier les souffrances traversées par les plus jeunes et qui pourraient se poursuivre encore au-delà de cette pandémie.

Plusieurs études l'ont montré : les jeunes ont subi la pandémie et les mesures qu'elle a engendré de plein fouet et dès les premiers mois de 2020. Toutes les organisations offrant un service à bas seuil – le 147 de Pro Juventute, le site Ciao.ch ou encore Stop Suicide - l'ont relevé : l'évocation de pensées suicidaires a très nettement augmenté dès le premier trimestre 2020 sur tous les canaux de communication de ces organisations, que ce soit les mails, les chats ou encore les appels téléphoniques. Pourtant, ces besoins spécifiques n'ont été pris en compte que tardivement. Il est apparu que les enfants et les jeunes vivaient nettement moins bien la pandémie et les restrictions qui lui étaient liées que les générations plus âgées. Et ce en particulier par rapport à leur santé mentale.

Au fil des mois et des études, il s'est avéré que la pandémie a nettement renforcé les inégalités sociales et les facteurs de risques existants que ce soit par rapport à des pensées suicidaires ou à de la violence au sein des familles, ainsi que le relève [la Fondation Pro Juventute dans la mise à jour de novembre 2021](#) de son rapport sur le coronavirus. On constate – peut-on lire dans ce rapport – que « le fossé social se creuse, non seulement en termes de richesse et de revenus, mais aussi en termes de santé psychique. Les enfants et les jeunes socialement défavorisés subissent le fardeau de la pandémie de manière particulièrement forte. Et certains enfants et jeunes subiront des préjudices importants sur le long terme ».

En octobre 2021, le constat des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes – notamment concernant la santé mentale – a été posé par un groupe de travail conjoint des départements du DSAS et du DFJC. Un plan d'action comprenant 15 mesures pour un montant de 5 millions a été proposé très rapidement. Des renforts ont été mis en place dans plusieurs secteurs pour faire face à une nette augmentation de la demande : Consultations psychiatriques et pédopsychiatriques renforcées et mise

en place de soutien psychologique aux étudiant.e.s du secondaire II (gymnase et écoles professionnelles) ainsi que d'autres mesures de prises en charge et d'accompagnement.

Du côté de la psychologie scolaire, des heures supplémentaires ont été accordées aux psychologues scolaires afin de répondre aux besoins supplémentaires et la procédure d'accès à ces spécialistes a été simplifiée peut-on lire dans la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claire Attinger Doepper et consorts, « Urgence Jeunes ».

Ces mesures ne sont toutefois que temporaires, alors que les impacts de la pandémie vont se mesurer sur le long terme. Dans les écoles, les professions qui offrent des prestations directes aux élèves – les psychologues, les psychomotricien.ne.s ou encore les infirmières scolaires et les travailleurs sociaux – sont considérés comme du personnel administratif et leur nombre ne suit donc pas la démographie des élèves, contrairement au personnel enseignant. S'il ne suffisait pas à couvrir la demande déjà avant la pandémie, la situation sera encore plus compliquée à l'heure actuelle.

Au vu de cette situation, nous déposons un postulat pour demander au Conseil d'Etat de nous fournir un état des lieux de la prise en charge des élèves vaudois par les professions de soutien aux élèves (PPLS, soutien socio-éducatif, infirmiers/ères scolaires notamment) dans le Canton en situation post-pandémique en nous indiquant :

- Quelle est l'évolution des effectifs des PPLS, du soutien socio-éducatif et des infirmiers/ères scolaires ces dernières années.
- Si ces effectifs permettent une prise en charge adéquate des élèves souffrant des effets de la pandémie ;
- S'il est nécessaire de simplifier encore plus l'accès aux psychologues scolaires même après la pandémie ;
- Enfin, s'il ne serait pas judicieux d'envisager – comme pour les enseignant.e.s – une progression des postes de ces professions parallèle à la progression démographique des élèves.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Cherubini (SOC)
2. Amélie Cherbuin (SOC)
3. Anne-Sophie Betschart (SOC)
4. Carine Carvalho (SOC)
5. Cédric Echenard (SOC)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Claire Attinger Doepper (SOC)
8. Delphine Probst (SOC)
9. Denis Corboz (SOC)
10. Eliane Desarzens (SOC)
11. Elodie Lopez (EP)
12. Felix Stürner (VER)
13. Graziella Schaller (VL)
14. Isabelle Freymond (SOC)
15. Jean Tschopp (SOC)
16. Jean-Claude Glardon (SOC)
17. Jean-Louis Radice (LIBRE)
18. Muriel Cuendet Schmidt (SOC)
19. Muriel Thalmann (SOC)
20. Pierre Dessemontet (SOC)
21. Sabine Glauser Krug (VER)
22. Sébastien Cala (SOC)
23. Stéphane Balet (SOC)
24. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
25. Vincent Jaques (SOC)
26. Yves Paccaud (SOC)